



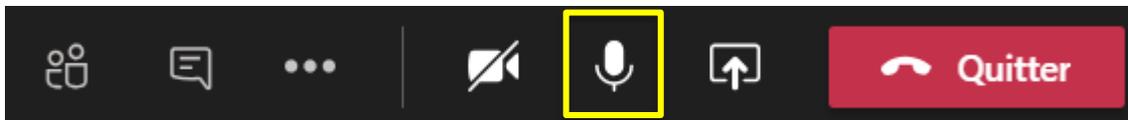
Organe de Consultation du bassin de mobilité Hainaut

Séance électronique (COVID-19)

Mardi 25 mai 2021

Quelques règles pour cette séance

1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à lever la main ou à utiliser le fil de cette conversation pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



Ordre du jour

1. Introduction (5')

1.1. Tour des participants

2. Réseau structurant intercommunal (30')

2.1.1. Développement du réseau Express : ajustement du réseau cible

2.1.2. Développement du réseau Express : mises en oeuvre opérationnelles 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

2.2. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : méthodologie régionale et priorisation des 6 communes identifiées pour le bassin du Hainaut

3. Réseau TEC (50')

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et planning pour le bassin

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche d'information publique et de participation citoyenne – application aux zones pluricommunales de redéploiement

3.1.3. Redéploiement de l'offre dans la zone pluricommunale autour d'Ath : projet de Plan Régional de Transport Public

3.1.4. Redéploiement de l'offre dans la zone pluricommunale Brabant Ouest : diagnostic

3.1.5. Redéploiement (ciblé) de l'offre dans la zone Chapelle-Courcelles-Roux : diagnostic

3.2. Mises en oeuvre du plan de transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, ...)

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Ordre du jour (suite)

4. Réseau De Lijn (10')

4.1. Redéploiement de l'offre : Plan de transport 2022 – région de Westhoek (Flandre)

4. Mobilité locale (30')

4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale : état d'avancement du projet régional

4.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

4.3. Stationnement vélos aux arrêts de bus

5. Divers (5')

1. Introduction

1.1. Tour des participants

MEMBRES

- Cabinet du Ministre Philippe HENRY
 - Cellule Mobilité : Jérôme WIBRIN (Conseiller)
- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction des routes de Mons : Yves FOBELETS (Directeur)
 - Autorité Organisatrice du Transport : Antoine PATRIS (Expert), Ysaline PASQUASY (secrétariat OCBM), Marie BAUWELINCKX, Laurent DELAITE, Justine MARNEFFE, Marie VIDOTTO (intervenants)
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Rémy PRÉVOT (Directeur exécutif territorial)
 - Isabelle DESPEGHEL (Directrice opérationnelle d'exploitation)
 - Denis CORNET (Responsable développement réseau)
 - Michel LEGRAND (Spécialiste études & mobilité)
 - Christophe LEURIDENT (Membre du Comité de Direction - Direction Générale)

INVITES

- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Charline MINON (gestionnaire en mobilité)
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Alexandra DUPONT (Administratrice)
- SNCB
 - Mourad BAUCHE (chargé de dossiers pour la Wallonie)
- Représentants des usagers
 - Mathieu ANGELO (CAWaB)
 - Gery BAELE (Navetteurs.be)
 - Anna TINEBRA (Tous à pied)
- Commune
 - Jan Foulon et Nele Defoer (Renaix)

Petit test

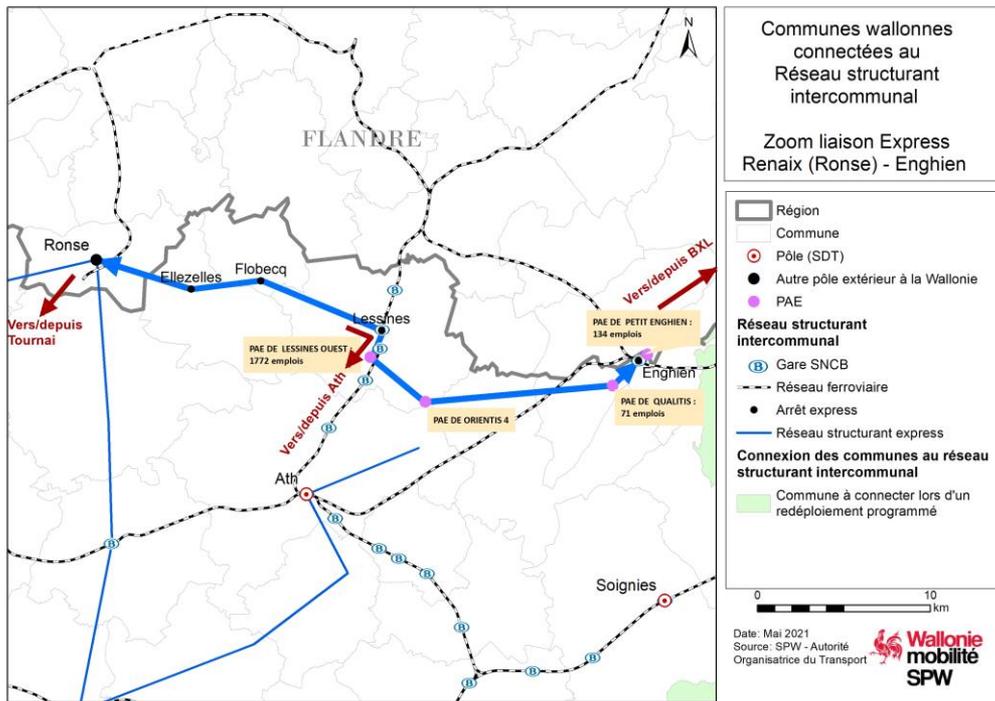


2. Réseau structurant intercommunal

2.1.1. Développement du réseau Express : ajustement du réseau cible

2.1.1. Développement du réseau : ajustement du réseau cible

Documents préparatoires transmis



• Renaix - Ellezelles - Flobecq - Lessines - Enghien (création)

- Cette liaison disposera d'un niveau de service cible de
 - 1 parcours par heure par sens en heure de pointe (6h-9h et 16h-19h) du lundi au vendredi
- La liaison permettra de rejoindre
 - Ath et Bruxelles via une correspondance en gare de Lessines vers Ath le matin et au retour d'Ath le soir
 - Si possible, Bruxelles via une correspondance en gare d'Enghien vers Bruxelles le matin et au retour de Bruxelles le soir
 - Si possible, Tournai via une correspondance prévue à Renaix vers Tournai le matin et au retour le soir.
- Cette liaison desservira le PAE Lessines Ouest, le PAE Orientis 4, le PAE Enghien Qualitis et le PAE Enghien Petit-Enghien.

2.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison Express « Renaix - Ellezelles - Flobecq - Lessines – Enghien » (voir fiche).

2.1.2. Développement du réseau : mises en œuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



OCBM Hainaut

25/05/2021 - Hainaut

TEC

2.1.2.

Réseau structurant intercommunal Express

Déploiement du réseau structurant Express

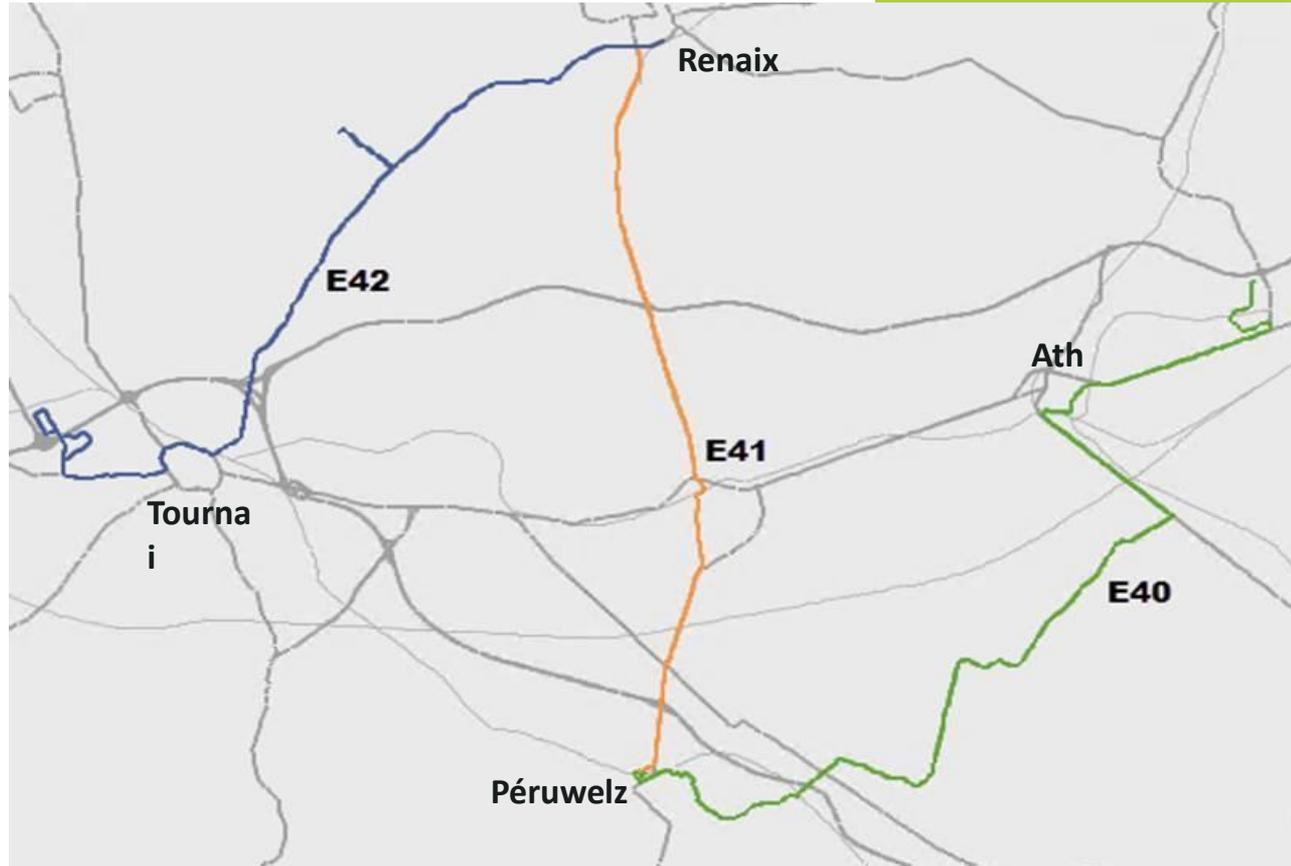
Mise en œuvre 2021

Lignes express lancées en 2021

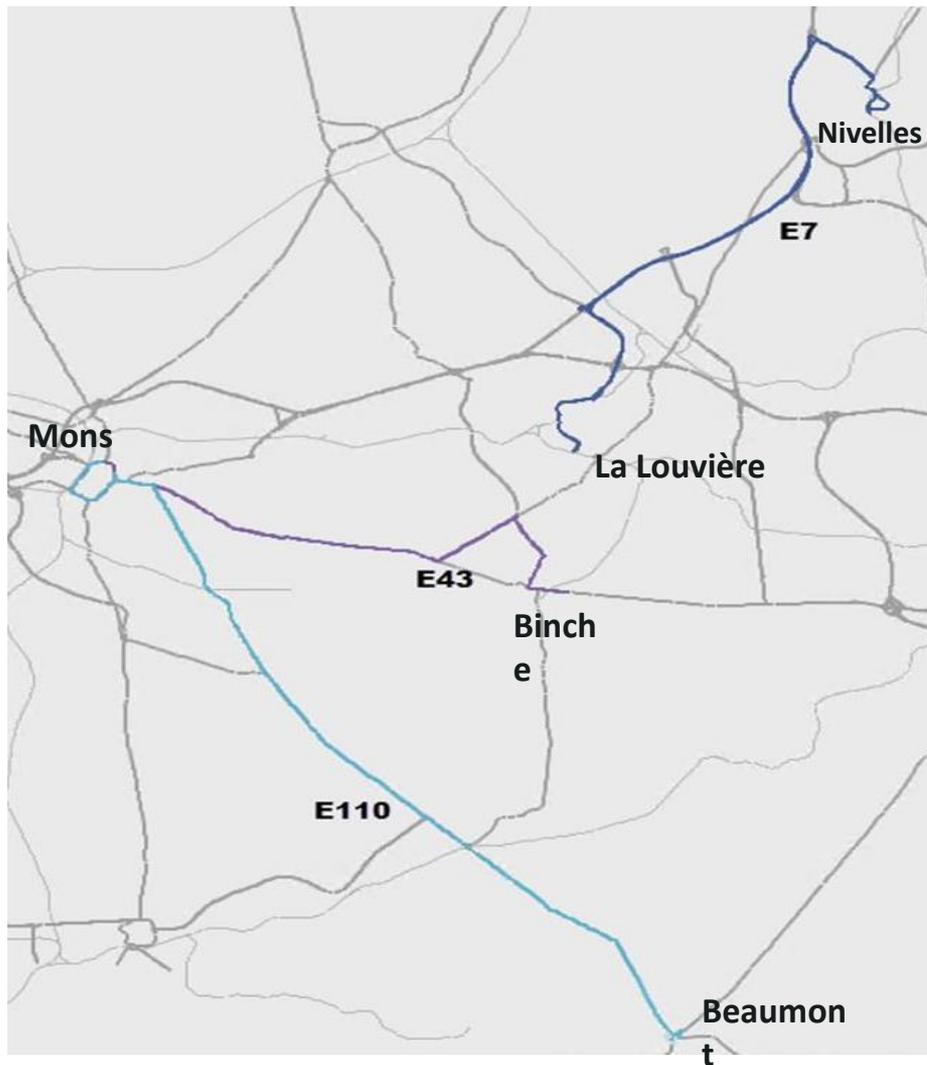
- Lancement de 5 lignes express au **1er septembre 2021** :
 - E7 – Nivelles - La Louvière
 - E41 – Péruwelz - Renaix
 - E42 – Tournai - Renaix
 - E43 – Mons - Binche
 - E110 – Beaumont – Mons (création)

Lignes express

Carte Hainaut Occidental



Lignes express Carte Hainaut Est

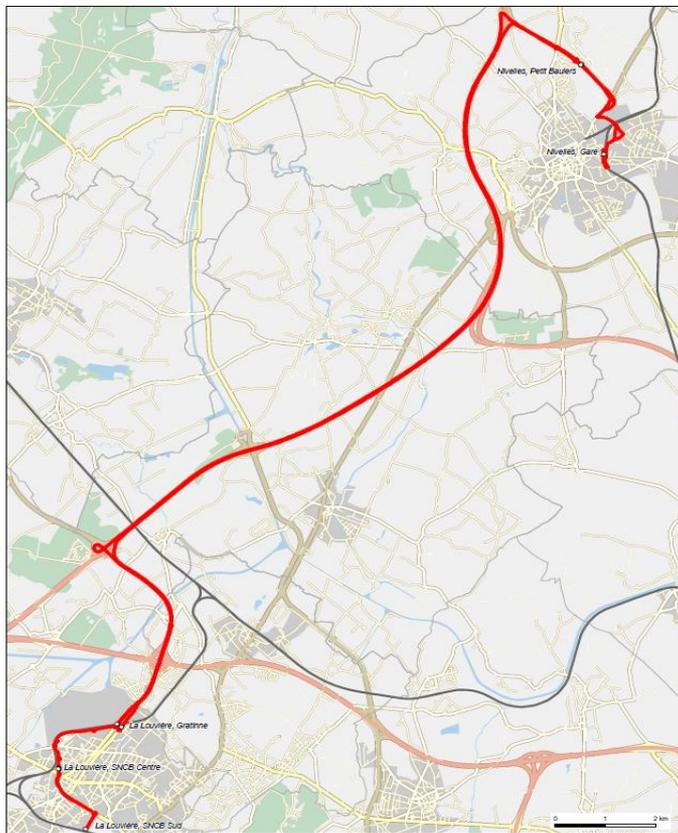


Ligne E7 Nivelles – La Louvière

	Attentes AOT	Proposition TEC
Direction	Bidirectionnelle	Bidirectionnelle
PAE à desservir	PAE Nivelles sud PAE Nivelles nord (à étudier) Shopping de Nivelles (à étudier)	- PAE Nivelles nord -
Correspondances trains	en gare de LL sud vers Mons	en gare de LL sud de et vers Mons
Correspondances bus	en gare de Nivelles de/vers Ottignies LLN (express)	en gare de Nivelles de/vers Ottignies LLN (express) <i>partiellement au 01/09 et totalement en 2022</i>
Matériel roulant	autocar confort, capacité normale	autocar confort, capacité normale
Fréquence	Du lundi au vendredi Cadencement à l'heure entre 6h et 20h toute l'année Samedi Cadencement toutes les 2h entre 6h et 20h toute l'année Dimanche Pas de desserte	Cadencement à l'heure entre 6h et 20h toute l'année Cadencement toutes les 2h entre 6h et 20h toute l'année Pas de desserte
Offre kilométrique	218.000 km/an	214.000 km/an

Ligne E7 Nivelles – La Louvière

E7 : Nivelles - La Louvière



- 5 arrêts
 - Gare de La Louvière Sud
 - La Louvière, Gare du Centre
 - La Louvière, Gratine
 - Nivelles, Petit Baulers
 - Nivelles, Gare
- Itinéraire
 - N236 et Contournement Ouest de La Louvière
 - Av. de Wallonie//Rue de la Croyère et A501
 - E19 jusque Sortie Nivelles Nord
 - Boulevard de l'Europe et itinéraire commun à d'autres lignes jusque la Gare de Nivelles
- Nouvelles infrastructures
 - Nouvelle Gare bus à La Louvière Sud
 - Nouveaux arrêts à la Louvière Gare du Centre
 - Nouvel arrêt « Grattine » avec bande bus dans la rue de la Croyère

Ligne E7 Nivelles – La Louvière

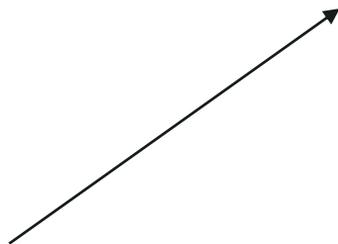
Exemple d'un voyage avec les correspondances prévues:

IC 19	Gare SNCB Mons	06:14
	LA LOUVIERE SNCB Sud (A.)	06:29



E7	LA LOUVIERE SNCB Sud (A.)	06:36
	LA LOUVIERE SNCB Centre	06:42
	LA LOUVIERE GRATINNE	06:47
	Nivelles, Petit Baulers	07:07
	Nivelles, Gare	07:13

E4	Nivelles, Gare	07:20
	L-L-N, Gare d'Auto bus	07:53



Correspondances & infos horaires :

- Correspondance train à la Louvière Sud avec le train de/vers Mons
- Correspondance bus à Nivelles Gare avec le E4 de/vers Ottignies LLN
- Remarques:
 - Adaptations de la ligne E4 prévues en 2022 pour assurer les correspondances
 - Passage le samedi prévu en 2022

Ligne E41 Péruwelz - Renaix

Attentes AOT

Proposition TEC

Direction	Bidirectionnelle	Bidirectionnelle
PAE à desservir	PAE Polaris	PAE Polaris
Correspondances trains	Dans le sens Renaix --> Péruwelz en gare de Leuze vers Tournai Dans le sens Péruwelz --> Renaix en gare de Leuze vers Ath/Bruxelles	Dans le sens Renaix --> Péruwelz en gare de Leuze vers Tournai Dans le sens Péruwelz --> Renaix en gare de Leuze vers Ath/Bruxelles
Correspondances bus	-	<i>Correspondance à Leuze SNCB avec la ligne 86B en cours d'analyse</i>
Matériel roulant	Navette confort, faible capacité	Navette confort, faible capacité
Fréquence	Du lundi au vendredi 3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année Samedi Pas de desserte Dimanche Pas de desserte	3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année Pas de desserte Pas de desserte
Offre kilométrique	91.000 km/an	86.000 km/an

Ligne E41 Péruwelz - Renaix



- 6 arrêts :
 - Péruwelz Ponsart
 - Roucourt Polaris
 - Leuze-en-Hainaut SNCB
 - Hacquegnies Longue Saule
 - Renaix Chaussée de Leuze
 - Renaix SNCB
- Itinéraire : sur la N60

Ligne E41 Péruwelz - Renaix

Correspondances trains :

- En gare de Leuze vers Tournai (dans le sens Renaix → Péruwelz)
- En gare de Leuze vers Ath et Bruxelles (dans le sens Péruwelz → Renaix)

Correspondances bus :

- En gare de Leuze vers le centre de Leuze avec la ligne 86B – en cours d'analyse

Zoom sur les correspondances SNCB dans le sens Péruwelz → Renaix (matin et soir)

PERUWELZ Ponsart	06:32	07:32	08:32	16:49	17:49	18:49
ROUCOURT Polaris	06:35	07:35	08:35	16:52	17:52	18:52
<i>Trains de Tournai (arrivée)</i>				<i>16:56</i>	<i>17:56</i>	<i>18:56</i>
LEUZE-EN-HAINAUT SNCB	06:48	07:48	08:48	17:05	18:05	19:05
<i>Trains vers Bruxelles (départ)</i>	<i>06:57</i>	<i>07:57</i>	<i>08:57</i>			
HACQUEGNIES Longue Saule	06:58	07:58	08:58	17:15	18:15	19:15
RONSE/RENAIX Leuzesesteenwe	07:10	08:10	09:10	17:27	18:27	19:27
RENAIX SNCB	07:12	08:12	09:12	17:29	18:29	19:29

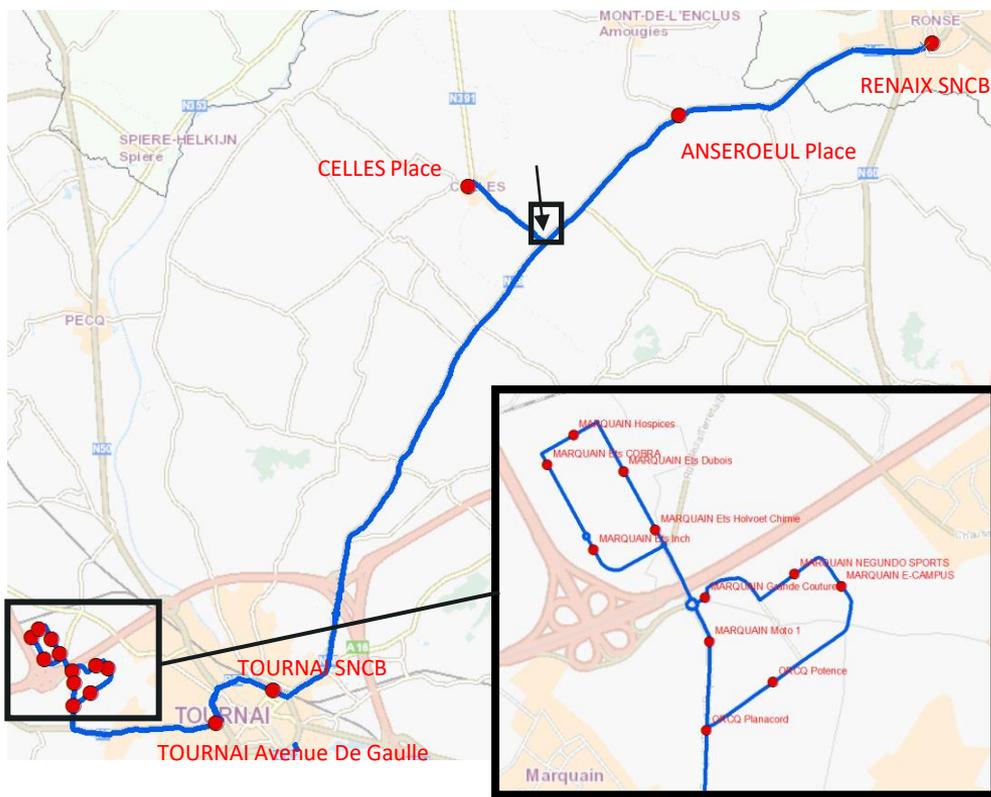
Ligne E42 Tournai - Renaix

Attentes AOT

Proposition TEC

Direction	Bidirectionnelle	Bidirectionnelle
PAE à desservir	PAE Tournai Ouest, Chwapi Tournai à étudier	PAE Tournai Ouest
Correspondances trains	En gare de Tournai depuis Mons (accessibilité PAE Tournai Ouest) Si possible en gare de Tournai vers Mons	En gare de Tournai depuis Mons (accessibilité PAE Tournai Ouest) -
Correspondances bus	-	-
Matériel roulant	Navette confort, faible capacité	Navette confort, faible capacité
Fréquence	Du lundi au vendredi 3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année Samedi Pas de desserte Dimanche Pas de desserte	3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année Pas de desserte Pas de desserte
Offre kilométrique	91.000 km/an	105.000 km/an

Ligne E42 Tournai - Renaix



- 5 arrêts + 11 arrêts dans le zoning d'Orcq (v. encadré)
- Itinéraire
 - Objectif à terme : parcours complet entre Tournai et Renaix sur la N48
 - Entretemps : Boucle dans Celles (faute d'aménagement existant)
 - Extension PAE Tournai Ouest:
 - Le matin dans le sens Renaix → Tournai
 - Au retour dans le sens Tournai → Renaix
- Nouvelles infrastructures
 - Idée d'un carpool à l'entrée de Celles au croisement de la N48 et de la N391 (v. carte) : démarches à initier par la Commune de Celles

Ligne E42 Tournai - Renaix

Exemple d'un voyage avec la correspondance prévue (sens Renaix → Tournai)

RENAIX SNCB	06:40
ANSEROEUL Place	06:49
CELLES Place	06:58
<i>Trains de Mons (arrivée)</i>	<i>07:16</i>
TOURNAI SNCB	07:22
TOURNAI Avenue De Gaulle	07:28
ORCQ Potence	07:35
MARQUAIN E-CAMPUS	07:36
MARQUAIN NEGUNDO SPORTS	07:37
MARQUAIN Grande Couture	07:38
MARQUAIN Ets Holvoet Chimie	07:38
MARQUAIN Ets Dubois	07:39
MARQUAIN Hospices	07:40
MARQUAIN Ets COBRA	07:40
MARQUAIN Ets Inch	07:41
MARQUAIN Moto 1	07:43
ORCQ Planacord	07:44

Correspondances trains :

- En gare de Tournai depuis Mons (accessibilité PAE Tournai Ouest)

Ligne E43 Mons - Binche

Attentes AOT

Proposition TEC

Direction	Bidirectionnelle	Bidirectionnelle
PAE à desservir	PAE Bray-Péronnes Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy	PAE Bray-Péronnes Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy
Correspondances trains	En gare de Mons vers Tournai	En gare de Mons vers Tournai
Correspondances bus	-	-
Matériel roulant	Navette confort, faible capacité	Navette confort, faible capacité
Fréquence	3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année	3 passages par sens en heure de pointe (6h -9h et 15h-18h) toute l'année
Du lundi au vendredi		
Samedi	Pas de desserte	Pas de desserte
Dimanche	Pas de desserte	Pas de desserte
Offre kilométrique	73.000 km/an	74.000 km/an

Ligne E43 Mons - Binche



- 9 arrêts
- Itinéraire
 - À Binche: Passage par Kursaal en attendant que la gare de Binche devienne un mobipôle
 - Passage par Péronnes pour éviter la traversée du centre de Binche (congestion de trafic) et pour permettre de desservir le PAE de Bray-Péronnes au plus proche
 - Sur la N90 entre le PAE de Bray-Péronnes et Mons

Ligne E43 Mons - Binche

Exemple d'un voyage avec la correspondance prévue (sens Binche → Mons)

EPINOIS Delhaize	06:00
BINCHE Kursaal - Postes	06:04
PERONNES LEOPOLD III	06:12
BRAY Zoning	06:15
MONS Bascule	06:27
MONS Place de Flandre	06:31
MONS Hôpital Civil	06:32
MONS Lycée	06:36
MONS SNCB	06:39
<i>Trains vers Tournai (départ)</i>	<i>06:46</i>

Correspondances trains :

- En gare de Mons vers Tournai

Ligne E110 Beaumont - Mons

Attentes AOT

Proposition TEC

Direction	Unidirectionnelle vers pôle	Unidirectionnelle vers pôle
PAE à desservir	PAE Beaumont Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy	PAE Beaumont Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy
Correspondances trains	En gare de Mons vers Bruxelles	Non ciblée en gare de Mons vers Bruxelles
Correspondances bus	Au projet de mobipôle de Beaumont depuis/vers Charleroi (Express)	Au projet de mobipôle de Beaumont depuis/vers Charleroi (Express)
Matériel roulant	autocar confort, capacité normale	autocar confort, capacité normale
Fréquence	3 départs vers Mons le matin et 3 retours vers Beaumont le soir, toute l'année	3 départs vers Mons le matin et 3 retours vers Beaumont le soir, toute l'année
Du lundi au vendredi		
Samedi	Pas de desserte	Pas de desserte
Dimanche	Pas de desserte	Pas de desserte
Offre kilométrique	55.000km	57.000km

Ligne E110 Beaumont - Mons

- 14 arrêts:
 - Beaumont
 - Thirimont
 - Montignies-Saint-Christophe
 - Solre-sur-Sambre
 - Erquelinnes
 - Rouveroy
 - Givry
 - Harmignies
 - Mons Bascule (HELHa)
 - Ring de Mons (5 arrêts)
- Itinéraire direct via la N40 puis N90 vers Mons



Ligne E110 Beaumont - Mons

- Horaires encore à valider par l'AOT
(fixés sur la correspondance à Beaumont avec E109)

BEAUMONT Athénée	06:13	07:14	08:17
THIRIMONT Petit Sartiau	06:17	07:18	08:21
MONTIGNIES-ST-CH. Friterie	06:21	07:22	08:25
SOLRE-SUR-SAMBRE Rue Sole Gode	06:26	07:27	08:30
ERQUELINNES Route de Mons	06:30	07:31	08:34
ROUVEROY Centre	06:38	07:39	08:42
GIVRY Bascule	06:41	07:42	08:45
HARMIGNIES Eglise	06:44	07:45	08:48
MONS Bascule	06:51	07:52	08:55
MONS Hôpital Civil	06:56	08:01	09:01
MONS Lycée	06:58	08:04	09:04
MONS SNCB	07:01	08:08	09:08
MONS Ecole Normale	07:06	08:13	09:13
MONS Place de Flandre	07:09	08:16	09:16

MONS Hôpital Civil	16:27	17:29	18:25
MONS Lycée	16:30	17:32	18:27
MONS SNCB	16:34	17:36	18:30
MONS Ecole Normale	16:40	17:41	18:35
MONS Place de Flandre	16:43	17:44	18:38
MONS Bascule	16:48	17:48	18:42
HARMIGNIES Eglise	16:55	17:55	18:49
GIVRY Bascule	16:58	17:58	18:52
ROUVEROY Centre	17:01	18:01	18:55
ERQUELINNES Route de Mons	17:10	18:10	19:04
SOLRE-SUR-SAMBRE Rue Sole Gode	17:13	18:13	19:07
MONTIGNIES-ST-CH. Friterie	17:18	18:18	19:12
THIRIMONT Petit Sartiau	17:22	18:22	19:16
BEAUMONT Athénée	17:28	18:28	19:22

Ligne E110 Beaumont - Mons

- **Correspondances**

- **Bus** : à Beaumont avec la ligne express E109 (Momignies - Chimay - Charleroi)

-> fixe les heures de départ le matin et d'arrivée le soir

- **Trains** : en gare de Mons vers Bruxelles

-> correspondance d'opportunité non ciblée

- **Mise en service**

- **Septembre 2021**

Avis de l'Organe (pt 2.1.2)

2.2. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : méthodologie régionale

2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal

Définition de « réseau structurant » à l'échelle régionale

Documents préparatoires transmis

1. réseau ferroviaire  
2. réseau **EXPRESS**
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire
 - vitesse commerciale est maximisée et supérieure à 35 km/h
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un seul arrêt par commune et par PAE
 - desserte est assurée par un véhicule confortable
3. ligne principale **TEC**
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire ou express
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un arrêt par localité
 - liaison et niveau de service ont fait l'objet d'une étude de redéploiement

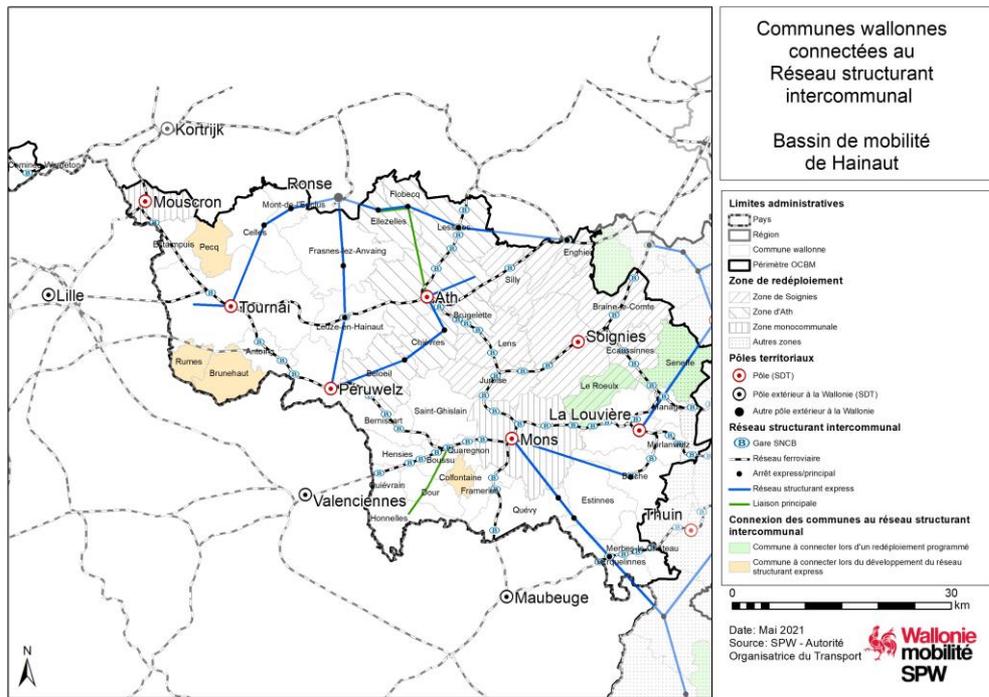
2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal

Méthodologie en 5 étapes *Documents préparatoires transmis*

1. **Identification** des communes restant à connecter au réseau structurant ferroviaire et Express
2. **Caractérisation** des communes identifiées (à l'étape 1):
 - Demande de mobilité
 - Offre de mobilité
3. **Priorisation** des communes identifiées en vue de planifier leur étude
 1. Enjeu de transport public régional identifié par l'AOT
 2. Potentiel de demande mobilité
 3. Intégration dans une étude de redéploiement
4. **Identification du pôle de destination principal**
5. **Identification de l'offre** de mobilité adéquate (concertation avec les parties prenantes)
 - Qualification de l'offre existante: validation si conforme SRM
 - Intégration, amélioration ou création d'offre
 - Evaluation de l'augmentation de potentiel par l'ajout de communes

2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal Priorisation des communes à connecter pour le bassin du Hainaut

Documents préparatoires transmis



- En 2021 : **Colfontaine**
 - En 2022 : **Brunehaut**
 - En 2023: **Pecq**
-
- En 2021, lors de l'étude de redéploiement de la zone Brabant-Ouest: **Seneffe**
 - En 2022, lors de l'étude de redéploiement de la zone autour de Soignes: **Le Roeulx**

2.2.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate).

L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion. Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion des communes du bassin du Hainaut lors des prochains OCBM pour :

- la commune de Seneffe au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Brabant-Ouest programmée en 2021 ;**
- la communes de Le Roeulx au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Soignies programmée en 2022 ;**
- les communes de Colfontaine en 2021, Brunehaut en 2022 et Pecq en 2023.**

3. Réseau TEC

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

1. Diagnostic mobilité par l'AOT



L'AOT réalise un diagnostic de la zone de redéploiement en analysant la demande de mobilité (tous modes et tous motifs) et en réalisant l'inventaire de l'offre structurante (ferroviaire et express) actuelles et en projet sur la zone.

Sont également identifiés des communes ne faisant pas partie du périmètre d'étude, mais dont l'ampleur des flux vers la zone (+ 500 déplacements/jour minimum) justifie qu'une analyse et qu'une concertation soit menée en collaboration avec ces communes.

2. Présentation en OCBM d'une synthèse du diagnostic mobilité



Cette synthèse présente les principaux constats en matière de demande de mobilité sur la zone, notamment les flux actuellement couverts par le réseau structurant (ferroviaire ou Express) et les communes devant être connectées à ce réseau structurant.

L'AOT y invite l'OTW à réaliser des analyses sur la fréquentation de son réseau scolaire et Express actuel, en vue du 2^e atelier technique.

3. Organisation d'un 1er atelier



A la suite de l'OCBM est organisé un premier atelier réunissant, outre l'AOT, l'OTW et un représentant de chaque commune (expert en mobilité), des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, d'intercommunale ou d'autres institutions économiques, de la Province, *ainsi que des représentants des usagers (Navetteurs.be et Tous à pied).*

Lors de cet atelier, le cas échéant, les communes ne faisant pas partie de la zone d'étude mais influençant la mobilité sur celle-ci sont également invitées.

Après une présentation des résultats du diagnostic mobilité, les différents acteurs sont invités à compléter ce diagnostic grâce à leur connaissance fine du terrain, par la réalisation d'une carte reprenant les différents points d'intérêts de la zone (actuels et en projet) pouvant influencer la mobilité.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning



4. Organisation d'un 2e atelier

Un deuxième atelier est organisé avec les seules communes de la zone d'étude. L'AOT y présente une ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du 1er atelier. *De leur côté, fort des analyses menées, l'OTW challenge ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible.* L'ensemble des participants ont l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.



5. Organisation d'un 3e atelier

En parallèle, un troisième atelier réunissant les communes « hors-périmètre d'étude » et leur commune de destination esquissera spécifiquement les liaisons depuis les communes associées. A nouveau, l'OTW sera conviée afin de challenger cette esquisse avec leurs analyses et leurs connaissances du terrain.



6. Organisation d'un 4e atelier

Enfin, un quatrième atelier, avec les élus des communes de la zone et avec les élus des communes associées, est organisé en préparation de l'OCBM d'automne. L'AOT y présente le projet de réseau cible affiné sur base des 2^e et 3^e ateliers, et y soumet à l'arbitrage des élus les dernières questions restant en suspens.



7. Présentation en OCBM du Plan de Transport de la zone

Sur base des recommandations émises lors des ateliers, l'AOT établit le Plan Régional de Transport Public de la zone (reprenant les liaisons, niveaux de service et ampleur d'offre kilométrique pour la zone) et le présente à l'avis de l'OCBM. Le Plan de Transport, éventuellement amendé, est ensuite officialisé. Sur cette base, l'AOT pilote les évolutions de l'offre selon un échéancier réaliste.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

8. Etudes opérationnelles



L'OTW étudie et planifie ces évolutions de l'offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

Une phase de participation citoyenne est souhaitée par le Ministre Henry afin d'informer en toute transparence du redéploiement prévu sur les territoires concernés et de permettre une contribution citoyenne à l'affinage du réseau étudié par l'OTW.

Un scénario final est soumis à l'Organe de consultation. Les membres de l'OCBM émettent leurs remarques et suggestions. L'AOT valide le scénario final parmi les propositions de l'OTW éventuellement amendées.



9. Mise en oeuvre

L'OTW réalise alors son étude plus fine de modification de l'offre et la met en œuvre, elle-même ou en sous-traitance.



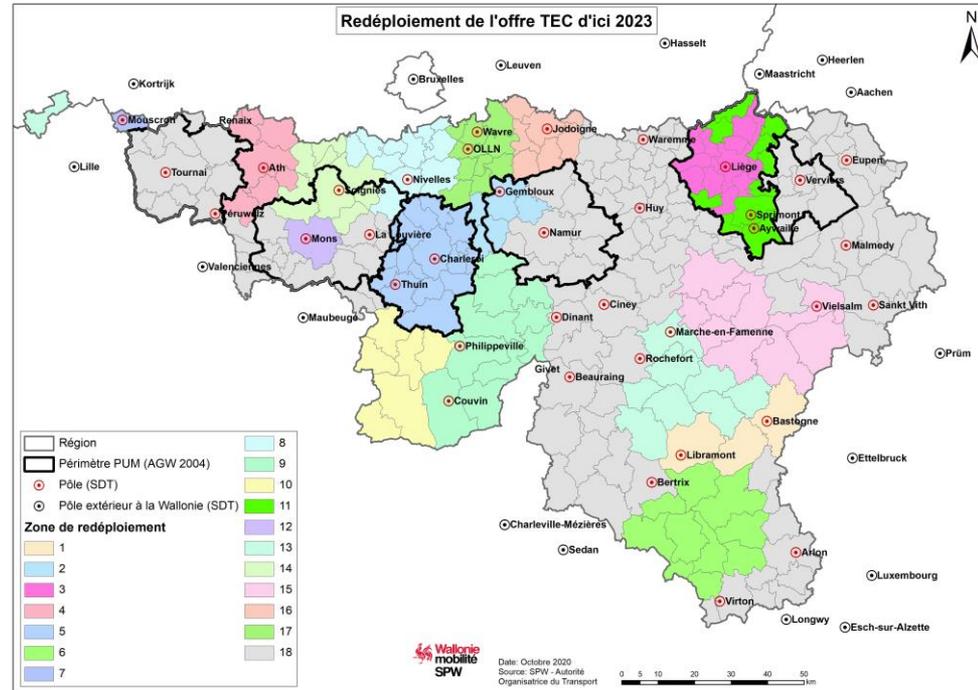
10. Evaluation

L'AOT encadre un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

Planning :

- OCBM printemps 2021 : démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone **Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux** (partie de l'agglomération de Charleroi)
=> PRTP : automne 2021
- OCBM automne 2021 : démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de **Mons**
=> PRTP : automne 2022
- OCBM printemps 2022 : démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de **Mouscron**
=> PRTP : automne 2022
- OCBM automne 2022 : démarrage de l'étude de redéploiement de la zone **autour de Soignies**
=> PRTP : printemps 2023



3.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin.

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche d'information publique et de participation citoyenne – application sur la zone d'Ath



3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone d'Ath



- **Intention forte du Ministre Henry** dans le cadre de la feuille de route stratégique d'évolution de l'offre 2020-2024
- **Objectifs :**
 - Assurer l'adhésion des parties prenantes et des citoyens par l'information publique durant la phase d'études opérationnelles du processus en cours et par l'émergence d'avis diversifiés et constructifs sur le réseau étudié ;
 - Organiser le concours des parties prenantes et des citoyens à la sélection du meilleur scénario opérationnel proposé par l'OTW, afin de rendre le réseau qu'il propose plus adéquat avec les réalités locales, tout en respectant les ambitions tactiques régionales fixées ;
- Pour ce faire, un marché public a été lancé afin de recruter un facilitateur régional qui sera un support pour :
 - **Les communes** en termes d'information publique du processus mené sur la zone de redéploiement ;
 - **L'OTW** pour l'organisation et l'animation de la participation citoyenne à l'étude du scénario à privilégier pour la mise en œuvre du Plan Régional de Transport Public fixé par l'AOT.



3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone d'Ath

Rôles des communes dans la démarche

1. Participation au Comité de suivi de la démarche, lancé par le facilitateur, afin que ce dernier leur expose sa méthodologie et les guide dans leur mission (plusieurs séances durant la réalisation de la démarche, impliquant aussi l'OTW)
2. Réalisation en leur sein de l'information publique du processus régional de redéploiement de l'offre de transport public en cours sur la zone et du lancement de la démarche de participation citoyenne dans le cadre des études opérationnelles de l'OTW pour l'adaptation de ses lignes
 - Appels à candidature, récolte et transmission des candidatures individuelles et/ou des forces vives au facilitateur
 - ❖ Le facilitateur alimente les communes avec des éléments pratiques (modalités de candidatures...) afin de les épauler tout au long du processus d'information publique et constitue les panels en assurant la représentativité
3. En fin de démarche, analyse de la synthèse de la démarche et du scénario opérationnel privilégié par l'OTW et passage éventuel en Conseil communal avant l'OCBM de remise d'avis
4. Une fois le scénario final validé, organisation d'un retour auprès de leurs citoyens, en collaboration avec l'OTW et le facilitateur, afin de les informer du réseau qui sera effectivement mis en place

Processus de redéploiement de l'offre TEC

Etude tactique

Partage du **diagnostic mobilité** sur la zone en OCBM (AOT) ▶ Avis OCBM

Atelier technique d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT)
avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, IEW, UWE, interco, rep. usagers, ...

2^e atelier technique de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ▶ Avis OCBM

Officialisation du **Plan Régional de Transport public par la Région (AOT)**

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) sur la zone (itinéraire, arrêts, temps de parcours, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, ...) par l'OTW

Réunions techniques OTW-Communes (voiries, arrêts, cheminements, ...)

Etudes opérationnelles

Participation citoyenne/stakeholders locaux/usagers via panels au plan réseau envisagé par l'OTW (copilotage par les pouvoirs locaux avec marché facilitateur régional et expertise-support OTW) 

Proposition du **scénario opérationnel privilégié** de la zone par l'OTW en OCBM ▶ Avis OCBM

Choix du scénario final par la Région, amendant le cas échéant le PRTP (AOT)

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...)

Exploitation de l'offre

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles transmises par l'OTW à la Région (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluation(s) ▶ Avis OCBM

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone d'Ath



- **Planning pour le redéploiement de la zone autour d'Ath**
 - Début de la mission à la fin du mois de septembre 2021
 - Rapport de la démarche participative pour février 2022 pour adaptation du scénario par l'OTW
 - Présentation du scénario opérationnel privilégié, intégrant les propositions recevables issues de la participation citoyenne lors de l'OCBM de printemps 2022 et validation par l'AOT du réseau final dans la foulée
 - Mise en exploitation par l'OTW sur la zone en 2022-2023

3.1.3. Redéploiement de l'offre dans la zone pluricommunale autour d'Ath : projet de Plan Régional de Transport Public

3.1.3. Plan régional de Transport public de la zone Ath

Documents préparatoires transmis

Communes dont on étudie les flux internes, ainsi qu'entrants et sortants :

Ath

Beloeil

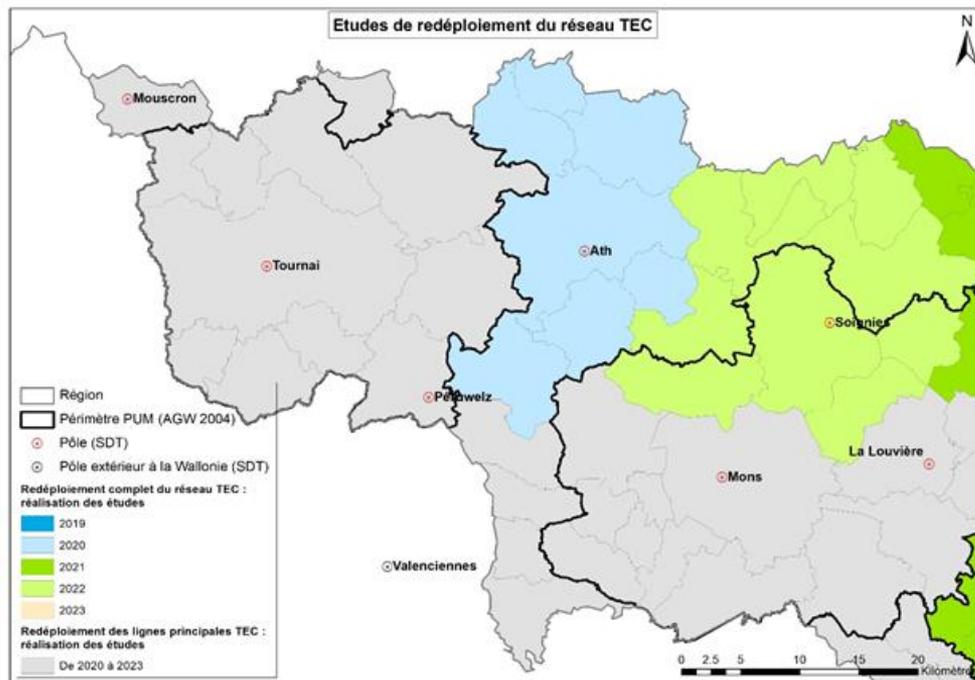
Brugelette

Chièvres

Ellezelles

Flobecq

Lessines



Processus de redéploiement de l'offre TEC

Etude tactique

Partage du **diagnostic mobilité** sur la zone en OCBM (AOT) ▶ Avis OCBM

Ateliers techniques de partage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible *avec AOT, SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Ideta, UWE* (26 et 27/11/2020 et 2/03/2021)

Atelier technique de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT) (24/03/2021)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ▶ Avis OCBM

Officialisation du **Plan Régional de Transport public par la Région (AOT)**

Etudes opérationnelles

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) sur la zone (itinéraire, arrêts, temps de parcours, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, ...) par l'OTW

Réunions techniques OTW-Communes (voiries, arrêts, cheminements, ...)

Participation citoyenne/stakeholders locaux/usagers via panels au plan réseau envisagé par l'OTW (copilotage par les pouvoirs locaux avec marché facilitateur régional et expertise-support OTW)

Proposition du **scénario opérationnel privilégié** de la zone par l'OTW en OCBM ▶ Avis OCBM

Choix du scénario final par la Région, amendant le cas échéant le PRTP (AOT)

Exploitation de l'offre

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...)

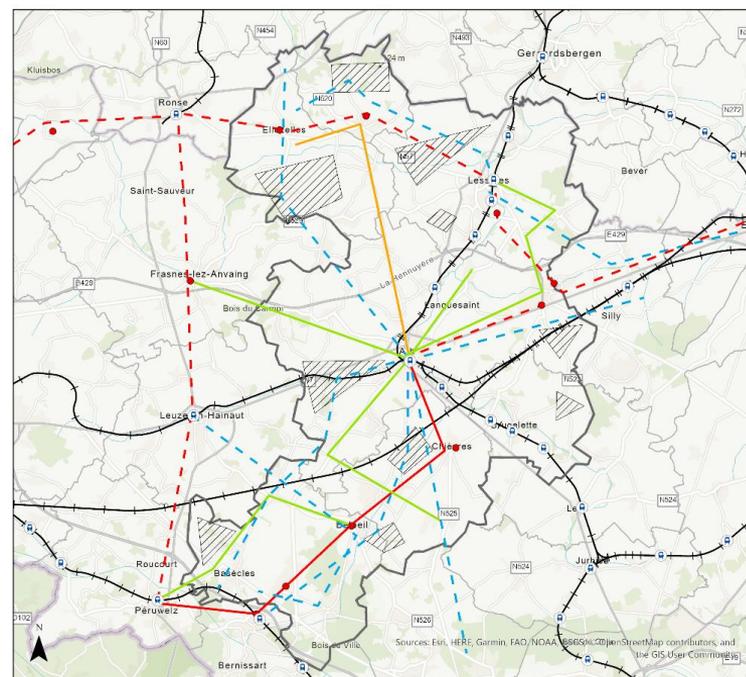
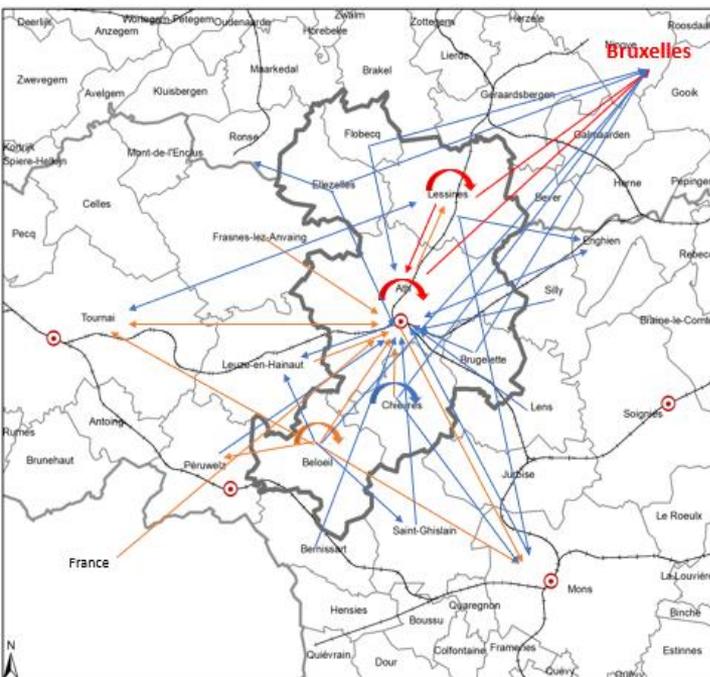
Approbation/avis sur les modifications opérationnelles transmises par l'OTW à la Région (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluation(s) ▶ Avis OCBM

3.1.3. Plan régional de Transport public de la zone Ath

Documents préparatoires transmis



3.1.3. Plan régional de Transport public de la zone Ath

Liaisons	Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche
Péruwelz-Beloeil-Chièvres-Ath-Ghislenghien	Express	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/2h, de 6h à 20h	1 bus/2h, de 6h à 20h
Renaix – Ellezelles-Flobecq-Lessines-Enghien	Express	1 bus/h, de 6h à 9h et de 16h à 19h	1 bus/h, de 6h à 9h et de 16h à 19h	0	0
Ellezelles – Flobecq - Ath	Principale	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h
Lessines – Bois de Lessines - Ollignies – Ghislenghien – PAE Orientis – Meslin-l’Evêque - Ath	Secondaire	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	/
Frasnes – Houtaing - Mainvault – Ath	Secondaire	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	/
Vaudignies- Ladeuze – Huissignies – Ormeignies – Irchonwelz – Ath	Secondaire	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	/
Isières – Lanquesaint - Ath	Secondaire	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	/
Beloeil – Ellignies – Basècles - Péruwelz	Secondaire	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens (1/h en HP), de 6h à 20h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h	/

3.1.3. Plan régional de Transport public de la zone Ath

Liaisons	Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche
Quatre-Vents - Ellezelles – Grand-Monchau - Lahamaide - Ath	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Ellezelles – Flobecq – Ogy – Ghoy – Lessines	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Lessines – Bois-de-Lessines – Bassily – Marcq – Enghien	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Silly – Bassily – Hellebecq – Ath	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Stambruges - Quevaucamps – Blaton – Péruwelz	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Basècles – Quévaucamps – Stambruges – Beloeil – Ellignies – Leuze	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Blaton – Basècle – Ellignies – Aubechies – Blicquy – Moulbaix – Ligne – Villers – Ath	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Quévaucamps – Stambruges – Beloeil – Grosage – Ladeuze - Tongres ND – Ath	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0
Saint-Ghislain – Neufmaison – Vaudignies – Chièvres – Ath	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0

3.1.3. Plan régional de Transport public de la zone Ath

Avantages

- Adaptation à l'évolution de la **demande réelle de mobilité**
- **Meilleure appropriation du réseau** via sa clarification (en termes d'itinéraires et d'horaires)
- **Valorisation du réseau ferroviaire** là où il est présent (notamment à Brugelette et Lessines)
- Des **correspondances** seront organisées entre réseaux bus et ferroviaire, afin de favoriser l'intermodalité (en gare d'Ath, Enghien et Lessines)
- **Desserte améliorée de villages** et augmentation du niveau de service (notamment autour d'Ath ou encore depuis Ellezelles/Flobecq)
- Une offre **le dimanche** sur les liaisons structurantes (Ath-Péruwelz et Ellezelles/Flobecq – Ath)
- Une offre **scolaire** confirmée à destination des écoles
- **Mise en oeuvre de solutions de mobilité locale flexibles**

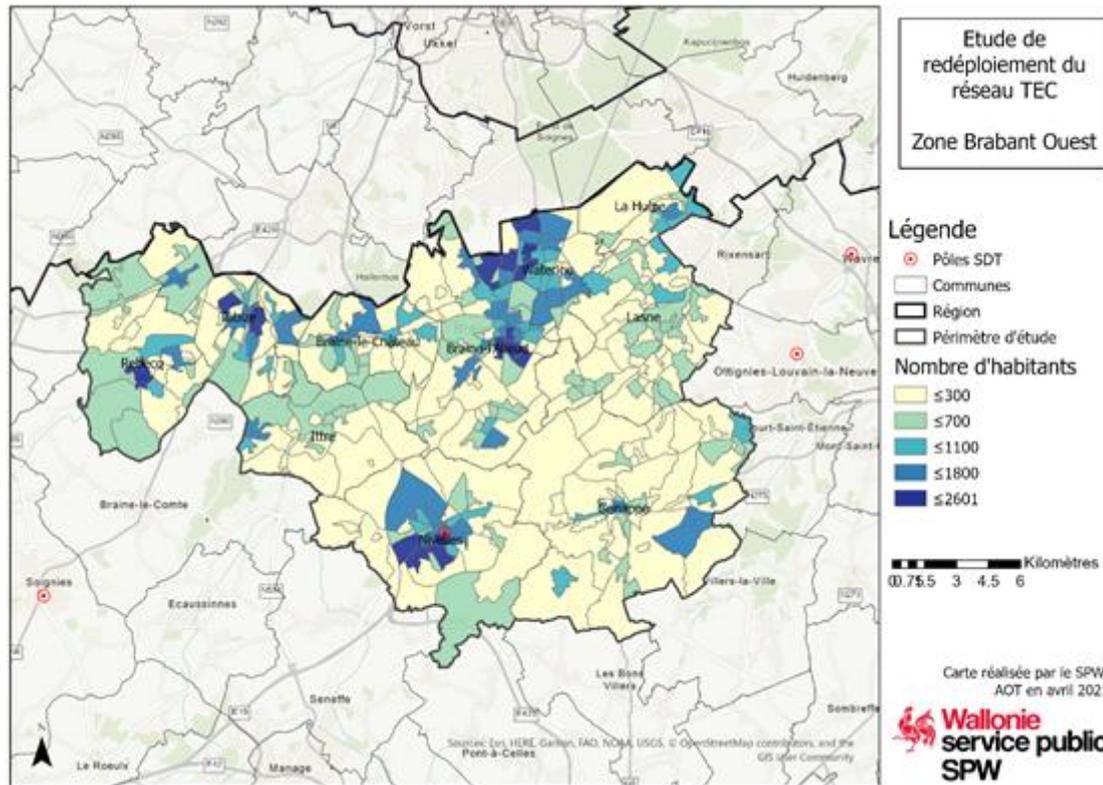
3.1.3. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe recommande à l'AOT d'officialiser le Plan régional de Transport public sur la zone d'Ath afin de permettre à l'OTW, sur base de ce Plan de Transport, d'étudier et planifier les évolutions de l'offre nécessaires en vue de présenter plusieurs scénarios opérationnels d'évolution de l'offre lors de la réunion de printemps 2022 de l'OCBM du Hainaut.

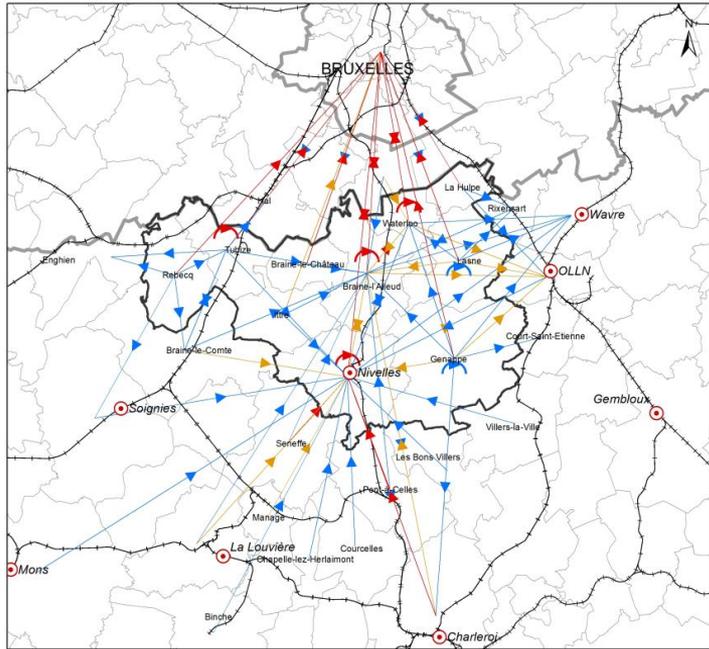
3.1.4. Redéploiement de l'offre dans la zone pluricommunale Brabant Ouest : diagnostic

3.1.4. Redéploiement zone Brabant Ouest : diagnostic (territoire et population)

	Nombre d'habitants
Braine-l'Alleud	40.086
Braine-le-Château	10.522
Genappe	15.630
Ittre	7.037
La Hulpe	7.424
Lasne	14.273
Nivelles	29.030
Rebecq	10.990
Tubize	27.333
Waterloo	30.370
TOTAL	192.695



3.1.4. Redéploiement zone Brabant Ouest : diagnostic (demande et offre)

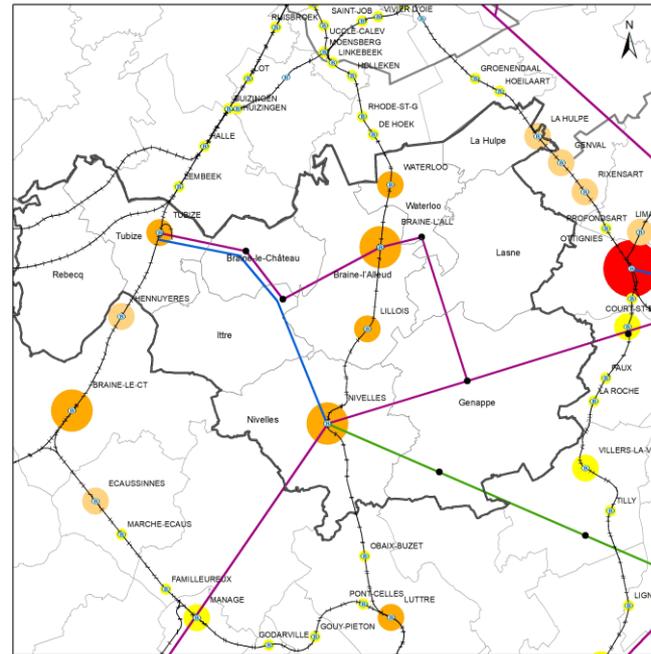


Zone de redéploiement de Nivelles
Flux de déplacements totaux



Sources: ONSS (2017), CREF (2017), ARES (2018)
Carte réalisée par le SPW - AOT

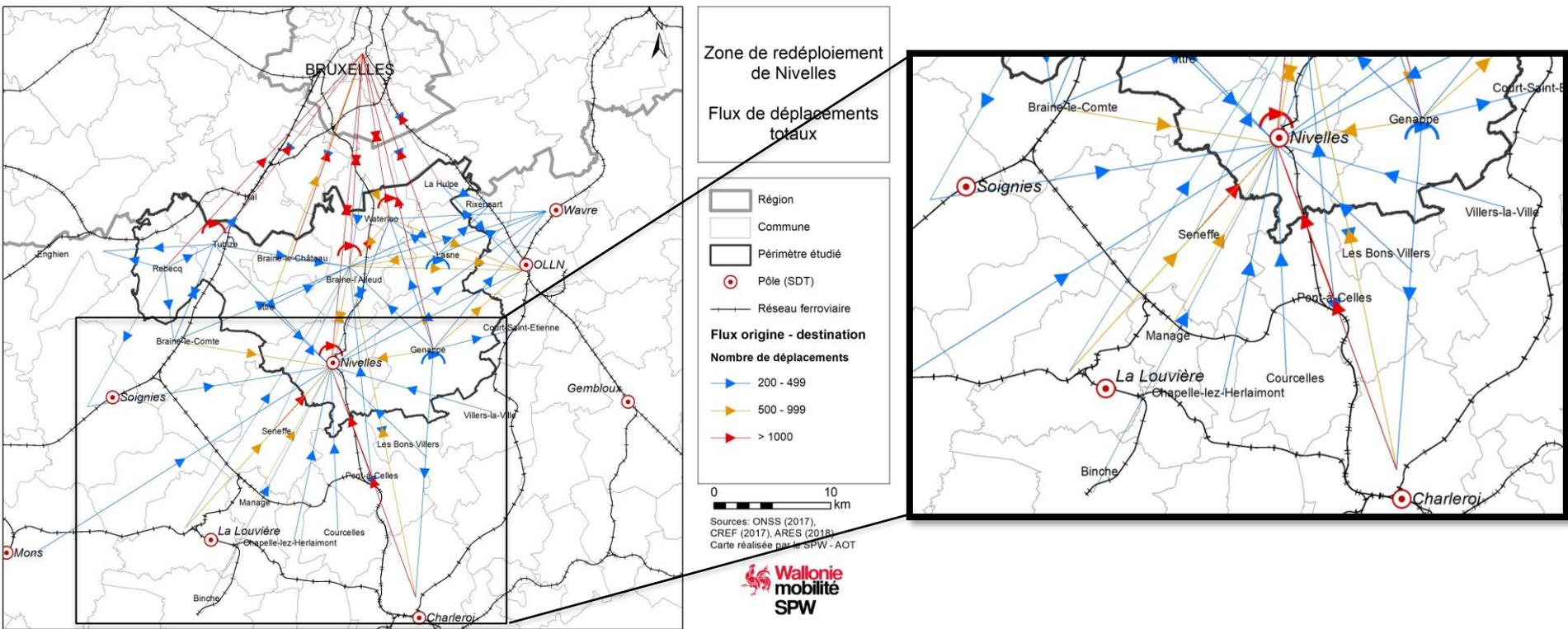
Wallonie
mobilité SPW



Date: Mars 2021
Source: SNCB (2018) - AOT 2021
Carte réalisée par le SPW - AOT

Wallonie
mobilité SPW

3.1.4. Redéploiement zone Brabant Ouest : lien avec les Communes connexes



3.1.4. Redéploiement zone Brabant Ouest : proposition d'avis de l'Organe

L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.

En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone Brabant-Ouest, il constate que :

- Les communes de Braine-l'Alleud, La Hulpe, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre ferroviaire ;
- Les communes de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Lasne, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre structurante Express ;
- La commune de Rebecq n'a pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize, Waterloo) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Brabant Ouest », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021. **Aussi, l'Organe recommande également d'associer les communes de Braine-Le-Comte, Manage et Seneffe à cette étude de redéploiement.**

De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires et des 3 lignes Express de son réseau actuel, et au Service Mobilité de la Province du Brabant Wallon de mener des analyses sur ses données, notamment afin d'étudier les flux de mobilité liés aux déplacements non-pendulaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2^{ème} atelier en septembre 2021.

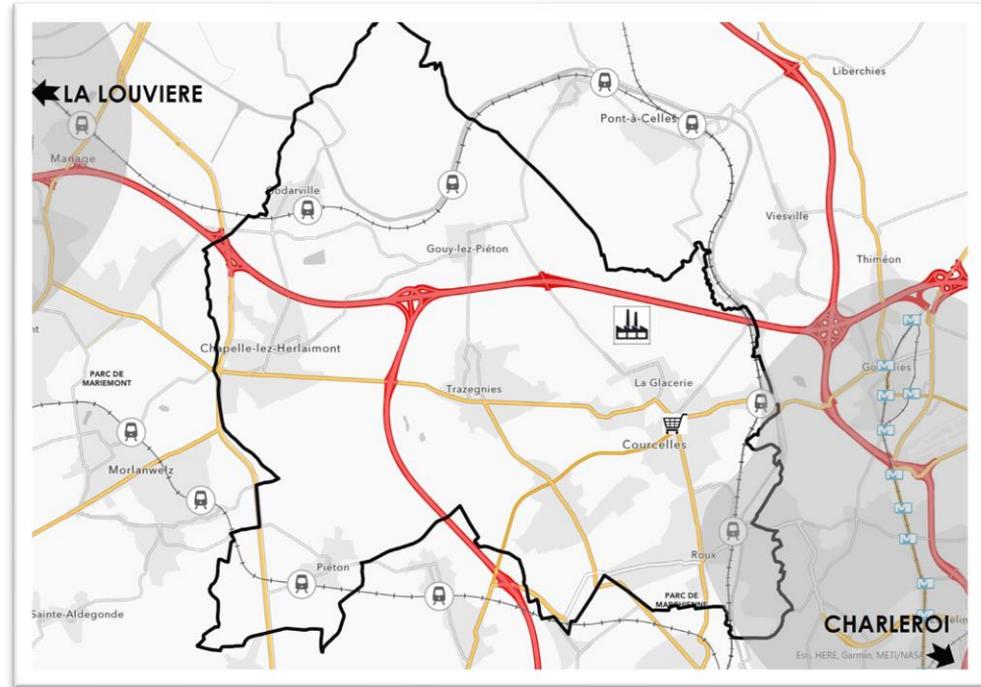
Enfin, pour rappel, les études de redéploiement de la zone « Brabant Centre » (prévue en 2022) et de la zone « Brabant Est » (prévue en 2023) permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal les communes de Chaumont-Gistoux (zone Centre) ainsi que Beauvechain, Hélécinne et Orp-Jauche (zone Est).

3.1.5. Redéploiement ciblé Chapelle-Lez-Herlaimont – Courcelles – Roux

3.1.5. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

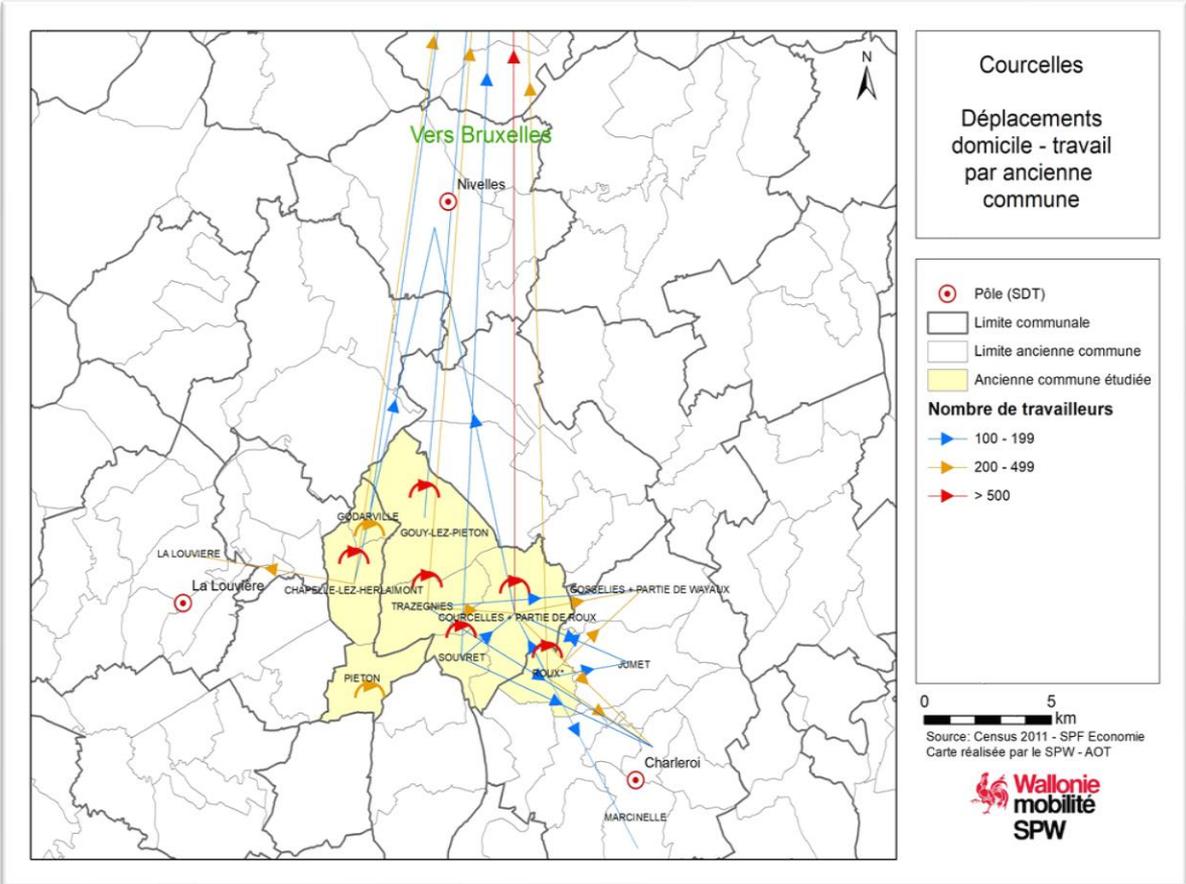
PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

	Zone de redéploiement	Wallonie	Rapport situation actuelle de la zone de redéploiement / situation actuelle Wallonie
Emplois			
Nombre d'emplois	9089	1.145.273	0,79%
Densité d'emploi	133	68	
Population			
Nombre d'habitants	54.985	3.645.243	1,51%
Densité population (hab/km ²)	806	216	



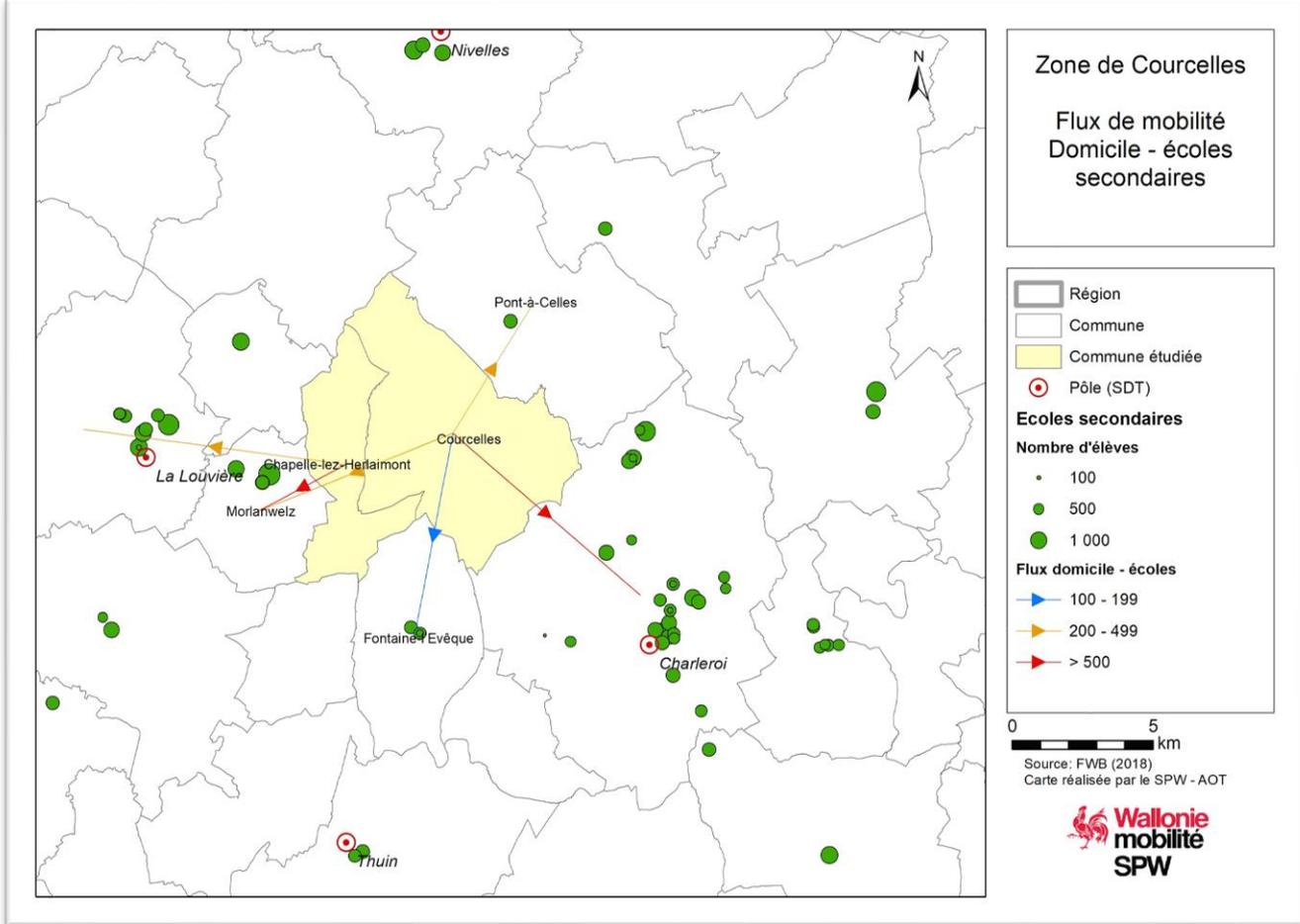
3.1.5. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



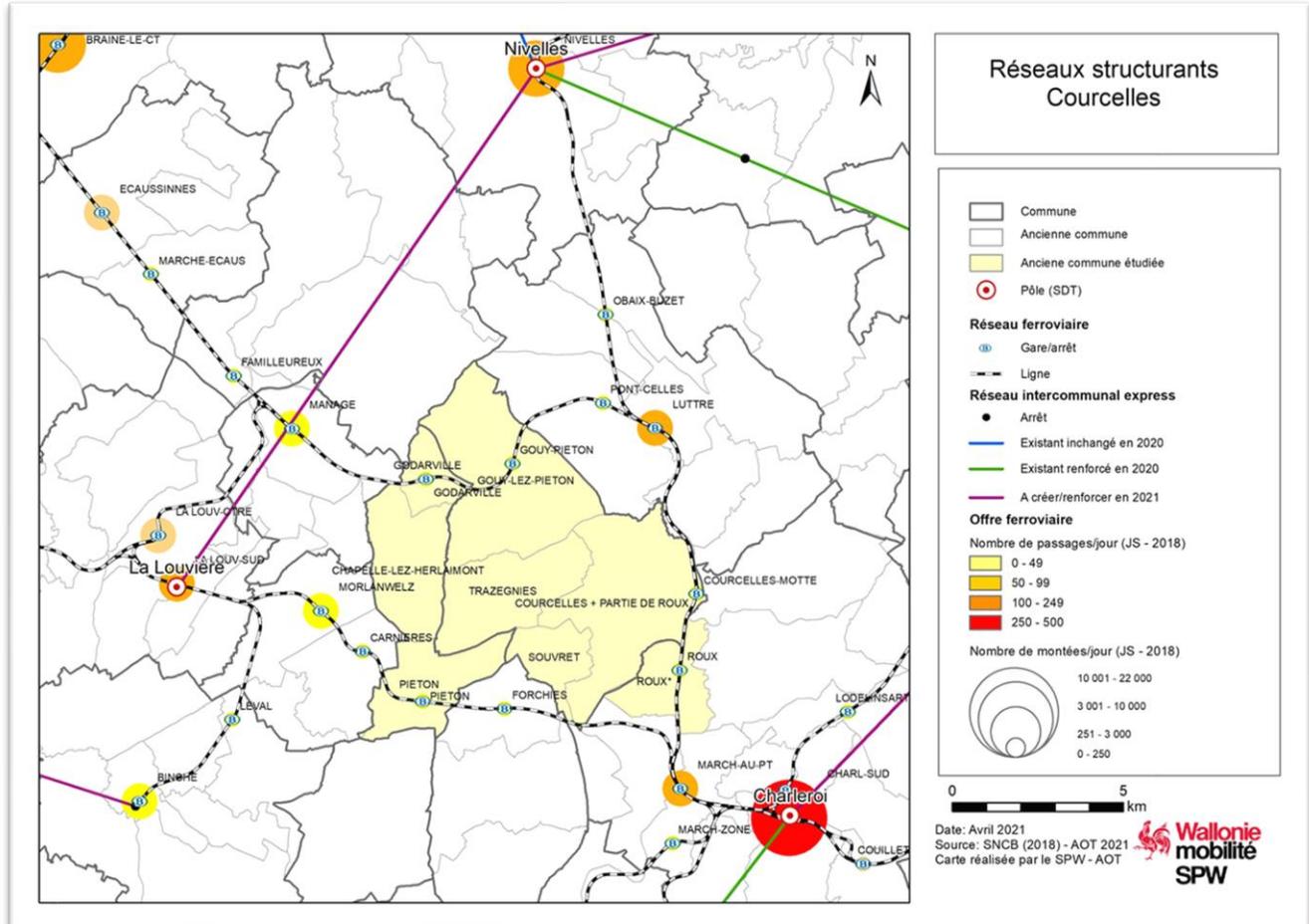
3.1.5. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



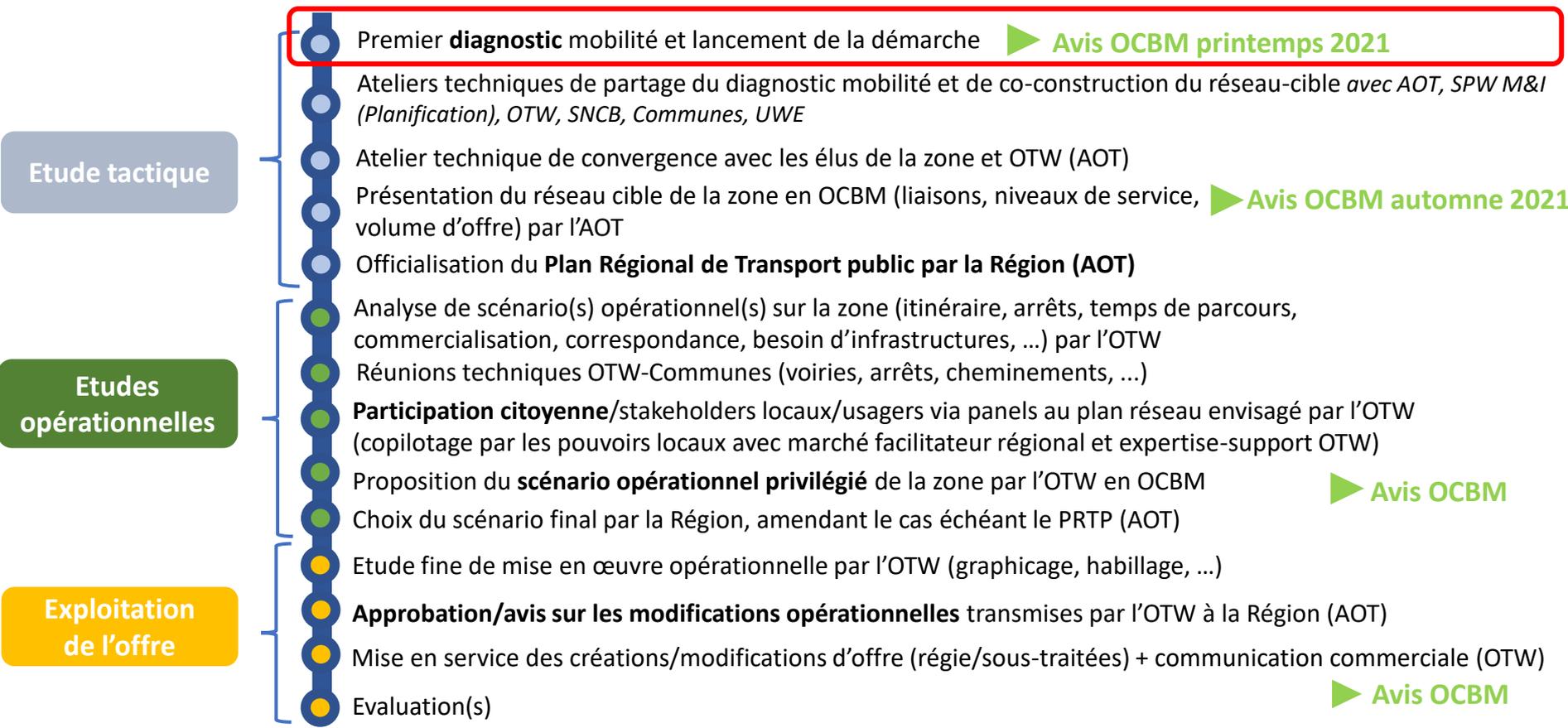
3.1.5. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



3.1.5. Redéploiement ciblé de Chapelle-Courcelles-Roux

Processus de redéploiement de l'offre TEC



3.1.5. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

- **L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.**
- **L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles et Charleroi) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone de redéploiement ciblé « Courcelles- Chapelle-Lez-Herlaimont – Roux », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021.**
- **De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2^{ème} atelier en septembre 2021.**

3.2.

Réseaux TEC

Redéploiement

Mise en œuvre 2021

Ligne 41 – Mons - Maubeuge

- **Contexte**
 - Ligne transfrontalière reliant Mons à Maubeuge
 - Gérée par une convention qui répartit les charges d'exploitation 50% FR et 50% BE
 - Exigence de réduction de coûts par la France pour la 2^{ème} fois en 2 ans
 - Nouvelle suppression de voyages au 01/08/2021
 - Réduction d'offre annuelle (64.000 km/an → 45.000 km/an)
- **Proposition AOT d'étudier cette liaison pour l'OCBM d'automne**
 - Prise de contact avec le SMTUS (autorité française) ;
 - Etablissement d'un diagnostic mobilité (flux, validations, offre ferrée existante ou à venir, identification des POI, demande existante, etc).

Ligne 82 – Mons - Trazegnies

- Proposition de mettre en place ce qui avait été présenté en OCBM dernier, à savoir :
 - Axe de la ligne 82 inchangé
 - Fréquence au 1/4h de 6h à 19h du lundi au vendredi toute l'année
 - Mise en place fin 2021
- AOT demandeuse de revoir d'autres paramètres :
 - Amplitude de service
 - Fréquence le w-e
 - Fréquences variables selon le tronçon

Ligne 82 – Mons - Trazegnies

- **Nouvelle orientation :**
 - **Phase 1 - Mise en place du projet initial – Fin 2021**
 - Axe de la ligne 82 inchangé
 - Fréquence au 1/4h de 6h à 19h du lundi au vendredi toute l'année
 - **Phase 2 – Analyse approfondie de la liaison – Fin 2022**
 - Etude Origine/Destination, comptages, taux de satisfaction, attentes,...
 - Réflexion sur l'opérationnalisation d'une offre adaptée
 - **Phase 3 - Mise en place de la nouvelle offre – Fin 2023**

Avis de l'Organe (pt 3.2)

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point reporté



4. Réseau De Lijn



4.1. Plan de transport 2022 – Région Westhoek (Flandre): Impacts sur le bassin du Hainaut du redéploiement de la zone Westhoek

4.1. Impacts sur le bassin du Hainaut du redéploiement de la zone Westhoek

Documents préparatoires transmis



VERVOERREGIO'S VLAANDEREN

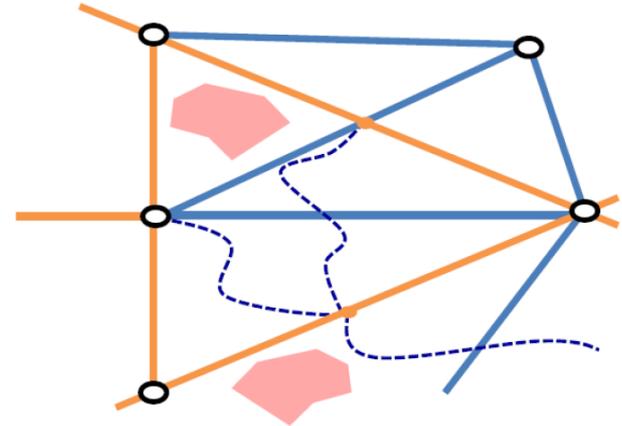


15 Vervoerregio's (met aantal gemeenten)

Brugge (9)	Aant (11)	Mechelen (12)
Kortrijk (13)	Gent (23)	Kampen (28)
Oostende (9)	Vlaamse Ardennen (15)	Vlaamse Rand (33)
Roeselare (18)	Waastand (9)	Leuven (31)
Westhoek (15)	Antwerpen (32)	Limburg (42)

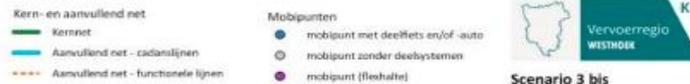
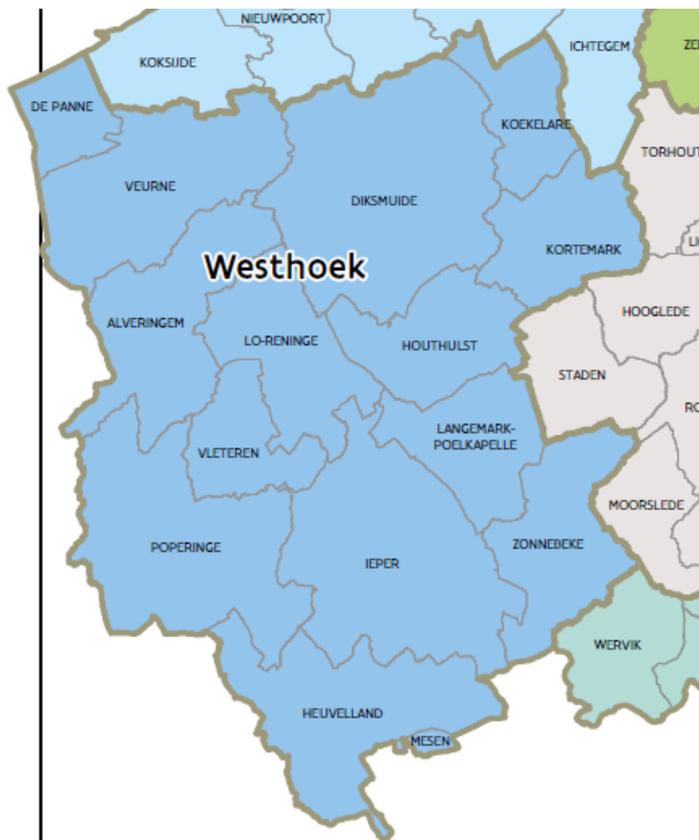
INDELING GOEDEREKIURD DOOR VLAAMSE REGERING
OP 20 JULI 2018
GEMEENTEN VANAF 01-01-2019
DATUM OPMAK: 20-07-2018

- Treinnet
- Kernnet
- Aanvullend net
- Vervoer op maat



4.1. Impacts sur le bassin du Hainaut du redéploiement de la zone Westhoek

Documents préparatoires transmis



4.1. Impacts sur le bassin du Hainaut du redéploiement de la zone Westhoek

Documents préparatoires transmis

Principales modifications au 01/01/2022 :

- Création d'une ligne transfrontalière « Ypres – Comines – Armentière »
- Modification de la ligne 72 « Ypres – Kemmel - Le Bizet » en liaison d'heure de pointe
- Modification de la ligne 89 « Ypres – Houtem – Comines » en liaison d'heure de pointe
- Suppression de l'extension vers Mouscron de la ligne 84 « Ypres – Geluwe – Ménin »
- Suppression de la ligne 43 « Ménin – Wervik – Comines »

4.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Westhoek.

Il demande sa prise en compte dans le cadre de la prochaine étude wallonne de redéploiement concernant la zone urbaine de Mouscron en 2022.

5. Mobilité locale

5.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

5.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)



- Priorité de la Stratégie Régionale de Mobilité (vision FAST 2030) et de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 :
- Mise en place en 2021 d'un cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional :
 - En complément des quelques projets pilotes (dont Navajo)
 - De manière phasée, en soutien des redéploiements progressifs du réseau TEC
 - Objectif : couverture progressive du bassin de mobilité du Hainaut (d'ici 2028)
- Les services flexibles de mobilité à l'échelle (supra)locale doivent permettre :
 - le **rabattement** vers les réseaux structurants à l'échelle régional (ferroviaire et Express) et à l'échelle des agglomérations urbaines (ferré et à haut niveau de service) ;
 - une offre de mobilité **en complémentarité** avec les réseaux de transport public régulier :
 - dans des zones géographiques non-desservies ;
 - dans des plages horaires non-desservies (heures creuses, soirée, nuit, week-end, ...).
 - Ces éléments seront (pré)identifiés dans le cadre des Plans Régionaux de Transport Public successifs afin d'offrir un réseau de transport public intégré.

5.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

Ces services peuvent être classés dans les 5 catégories suivantes :

- catégorie 1 : transport collectif local motorisé de plus de 9 places (e.a. minibus à la demande, minibus local, ...) ;
- catégorie 2 : transport collectif local motorisé de moins de 9 places (e.a. taxi collectif, navette à la demande, ...) ;
- catégorie 3 : transports individuels partagés en mode collaboratif ou organisés (e.a. réseau de voitures partagées, système de co-voiturage ...) ;
- catégorie 4 : solutions de mobilité active individuelles avec engin léger partagées (e.a. système de vélos/trottinettes en libre-service (stations fixes) ou en free-floating, électriques ou non, ...) ;
- catégorie 5 : autres solutions innovantes.



5.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

Budget affecté par territoire couvert, selon 3 paramètres :

- Par habitant (avec discrimination positive pour les communes rurales)
- Par emploi (pour les pôles économiques majeurs)
- Par visiteur (pour certains pôles touristiques)

Budget réparti selon le mix de catégories de service défini en concertation avec les pouvoirs locaux pour le territoire couvert

Evolution en lien avec le redéploiement progressif effectif des réseaux de services réguliers, en visant 2,5 % du financement régional du transport public

5.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

5.2

Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien Point reporté

5.2. Stationnement pour vélos aux arrêts de bus

5.3

Stationnement pour vélos aux arrêts de bus Point reporté

6. Divers

6. Présidence de l'OCBM : appel à candidatures

- Objectif
Contribuer à l'alignement des acteurs locaux à l'évolution de l'offre de transport public au sein du bassin du Hainaut
- Rôles (2 réunions de 2h, au printemps et à l'automne)
 - Avant la séance
 - ✓ Contribution et validation de l'ordre du jour (préparé par l'AOT) ;
 - En séance
 - ✓ Accueille les participants ;
 - ✓ Veille au bon déroulement de l'ordre du jour ;
 - ✓ Facilite les discussions ;
 - ✓ Synthétise les discussions et dégage un avis de l'organe ;
 - ✓ Maître du temps ;
 - Après la séance
 - ✓ Validation du PV provisoire (préparé par l'AOT) ;
 - ✓ Lorsqu'un point majeur du PV provisoire est remis en cause par un participant, le (la) Président(e) valide sa prise en compte
- Conditions
 - ✓ Être membre de l'OCBM ;
 - ✓ Avoir déjà participé activement aux séances ;
- Modalité de candidature



Communiquez votre candidature reprenant vos principales motivations à l'adresse mail bassins.mobilite@spw.wallonie.be au plus tard pour le **31 août prochain** en vue de la prochaine session OCBM d'automne 2021 (retour espéré en présentiel)

Prochaine réunion de l'OCBM à l'automne 2021

Merci pour votre attention,
n'hésitez pas à nous contacter :

bassins.mobilite@spw.wallonie.be